

## CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION



# CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION

« *Demain pour l'emploi en milieu rural* »



Centre de formation d'activités de pleine nature et loisirs tout public et structure d'accueil collectif

Rimplas, le 24 janvier 2025

CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION

Chemin des Zuorts - résidence le plein soleil, 06420 Rimplas

### Nos références :

N° Siret : 431 449 271 00060

Code APE : 85.59A Formation continue d'adultes

Educateur Sportif jeunesse et Sports : n° 00698ED0019

Déclaration Jeunesse et Sport : 00-03-21

Déclaration d'activité de Formation Professionnelle sous le n° 93.06.07100.06, ce numéro ne vaut pas agrément de l'état.

Membre d'une association agréée A.R.A.P.L - le règlement des honoraires par chèque est accepté

*Notre organisme de formation est certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions suivantes : action de formation, vous pouvez demander par mail le certificat Qualiopi.*

**Taux de satisfaction clients 2024 : 92 %    Taux de réussite 2024 : 100 %**

Formations courtes 2025 : "Demain pour l'emploi en milieu rural"

### PROGRAMME DE LA FORMATION : Accompagnateur montagne

**Thème : Conseiller séjours et voyages option randonnée en formule « tout compris » Destination Alpes Azur Mercantour**

**Dates : jeudi 6 mars 2025 ou samedi 8 mars 2025**



**PUBLIC** : Prérequis : Aucun

Accompagnateurs en montagne et/ou professionnel des activités sportives de montagne. (Educateurs sportifs, guides...)

Avoir une motivation pour organiser et vendre un séjour randonné « tout compris »

## CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION



### **OBJECTIF :**

- Connaissance de la **loi Tourisme** de 2009 / modifiée 2018 (notion de la responsabilité de plein droit)
- Maîtrise des éléments d'un **forfait touristique** (les limites comptables, fiscales, assurances...)
- Connaissance des possibilités de vente d'un séjour en **tout compris** dans le cadre de la loi (société de portage, agence de voyage, partenariat...)
- Conception d'un séjour en tout compris (la fiche descriptive, le contrat, les obligations juridiques et de résultats, les conditions d'inscriptions et annulations...)
- Calcul du prix d'un séjour et élaboration d'un devis dans le cadre du marché et de la concurrence (désignation des prestations et services par le « prix comprend » ou « ne comprend pas », le commissionnement, la rémunération du professionnel, la marge du séjour et répartition.)
- Le bilan de fin de séjour (conformité au devis ou non, la fiscalité, la TVA sur marge...).

### **Connaissance du label « Guide de Pays » destination Alpes Azur Mercantour :**

Former des professionnels de l'animation touristique de Pays « tout compris » c'est assurer un développement local face aux enjeux européens qui se préconise. Notre projet tend à répondre à une double exigence : former des Guides de Pays pour faire découvrir ce territoire sur des valeurs patrimoniales, culturelles et humaines et contribuer ainsi à sa valorisation par le développement d'activités touristiques durable et respectueuse de l'environnement répondant à un besoin d'animation touristique locale dans l'économie sociale et solidaire.

**ORGANISATION DE LA FORMATION** Formation d'une durée d'un jour, soit 7 heures.

**Positionnement février 2025 durée 2 heures**

**Horaires 9h à 17h00 (avec une pause pour le déjeuner de 12h30 à 14h00).**

Adresse du lieu de la formation : Destination rando Alpes Azur Mercantour 06710 Touët sur var

### **Contenu de la formation :**

**Objectifs de la formation** Création et vente d'un séjour de randonnée en formule « tout compris »  
**Destination Alpes Azur Mercantour**

#### **Méthodes pédagogiques**

À partir d'un projet concret de séjour émanant des stagiaires :

- évaluation des besoins / réflexion en sous-groupe de 2 à 3 personnes,
- travail en sous-groupe sur conception des éléments d'un séjour en tout compris : la fiche technique, le bulletin d'inscription, calcul d'un devis, restitution en commun ;
- apports de correction.

#### **Moyens pédagogiques et techniques**

Moyens pédagogiques mis à disposition : Supports Powerpoint, documents papiers et dématérialisés divers, liés à la conception d'un séjour en tout compris dans le cadre de la loi :

- la fiche technique et descriptive, - le bulletin d'inscription : les assurances annulations et rapatriement, étude de devis de séjours et voyages, devis vierges à calculer.

- Supports pédagogiques remis aux stagiaires à l'issue de la formation : sites internet divers, exemples multiples de fiches techniques et descriptives de séjours (voyage long, week-end, séjour été et hiver d'une semaine...), bulletin d'inscription, exemples de devis divers et devis vierges à réutiliser...

Une fiche avec des ressources sera envoyée par mail aux stagiaires à l'issue de la formation.

#### **Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation**

Des temps de bilans collectifs et individuels seront effectués pendant la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que la compréhension et l'appropriation des contenus par les stagiaires.

Un carnet de bord d'évaluation sera distribué à chaque stagiaire au démarrage de la formation.

## CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION



Un questionnaire d'évaluation à froid sera envoyé aux stagiaires par mail 3 mois après la formation.

**Attestation de stage**

Moyens d'évaluation des acquis de la formation : restitution en commun du travail effectué en sous-groupe, validation ou non du projet élaboré pour son éventuelle commercialisation.

**Repas et hébergement** Nous contacter pour des lieux d'hébergements si vous aviez besoin d'arriver la veille de la formation.

**Tarifs pour la formation (coût pédagogique + repas midi) : Tarif : 150 € par jour**

Le tarif comprend les honoraires du formateur (préparation, animation, transport, matériel...), les charges fixes administratives liées à la formation, du CFAM (salaires, énergie, logiciels, tout frais lié à l'administration, au normage Qualiopi, au suivi des dossiers de prises en charge...) et le repas de midi dans une auberge de Pays.

**Pour les personnes salariées et les auto/microentreprise ou entreprises individuelles, ces coûts peuvent être pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle continue.**

Les personnes demandeuses d'emploi peuvent également solliciter Pôle Emploi pour une prise en charge.

Les personnes ne pouvant pas bénéficier d'une prise en charge par leur employeur ou par Pôle Emploi sont invitées à contacter au 06.07.95.06.07 ou par mail [capmontagneformation@gmail.com](mailto:capmontagneformation@gmail.com) afin de que nous leur proposons un tarif adapté (demande d'un courrier motivant la demande de tarif adapté qui sera présenté au CA de cap montagne formation.

Si vous demandez une prise en charge par votre OPCO, soyez vigilant·e à bien respecter les délais de validation de la prise en charge.

**Accessibilité et délais d'accès :**

La formation peut être accessible aux personnes non voyantes, sourdes et à mobilité réduite ou fauteuil roulant. Une adaptation nécessaire pour le bon déroulement de votre formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent Handicap.

**CONTENU DE LA FORMATION : Durée : 7 heures (1,00 jour)**

**MATIN Accueil 8h30**

**9H00 - 12H00 La loi tourisme de 2009 modifiée en 2018**

(1H / PowerPoint / discussion / restitution)

- historique
- réglementation (affiliation, garantie financière, assurances ...)
- ce que dit la loi (vente en pieuvre, en chaîne, les prestations liées ...)
- son implication sur les professionnels de la montagne
- les limites et dangers du débours (assurance, fiscalité, juridique ...)
- la responsabilité de plein droit de l'opérateur vis à vis des clients lors d'un séjour tout compris.

**Le séjour en formule "tout compris"**

(1H / ateliers et réflexion en sous-groupe / discussion / restitution)

- quelle est la définition du forfait touristique ?
- historique et évolution du marché touristique de la randonnée : les agences de trekking, les tour-opérateurs, les centre de vacances, etc.)
- quelle place pour les Accompagnateurs en montagne dans ce marché concurrentiel ?
- les avantages pour un AMM de développer sa vente de tout compris.
- les possibilités de vente des séjours tout compris pour un Accompagnateur montagne
- la vente de tout compris en France et à l'étranger (les limites comptables et fiscales, l'assujettissement à la TVA, les assurances en RC, ...)

**L'opérateur de voyages :**

(1H / travail sur modèle de contrat, ateliers et réflexion en sous-groupe / discussion / restitution)

## CAP AVENTURE MONTAGNE FORMATION



- un véritable outil au service de l'Accompagnateur montagne pour le développement de son activité et répondre à l'évolution du marché (conseil, assurance commercialisation, conformité vis à vis de la loi ...)
- son rôle, ses obligations et ses risques (fiscaux, juridiques, assurances ...)
- 1. envers l'Accompagnateur montagne créateur du séjour,
- 2. envers le client de l'accompagnateur participant au séjour,
- 3. envers les partenaires choisis par l'Accompagnateur montagne.

### APRÈS-MIDI

#### 14H - 17H Elaboration d'un séjour ou voyage en "tout compris" par l'Accompagnateur montagne

(1H30 / travail sur modèles de fiches techniques, bulletins d'inscriptions, assurances annulations / ateliers et réflexion en sous-groupe / discussion / restitution)

À partir d'un projet concret de séjour émanant des stagiaires, différents points essentiels seront abordés :

- la notion de contrat entre l'Accompagnateur montagne et son client (individuelle, groupe ...)
- le contrat entre l'Accompagnateur montagne et l'opérateur de voyages, vendeur et en responsabilité des éléments qui composent le séjour ...,
- les points obligatoires de l'information au client (fiche technique, ou descriptive)
- les obligations juridiques avant la conclusion du contrat (conditions : d'inscription, d'annulation, prix ...)
- la validation du contrat par le client avec signature du bulletin d'inscription (l'AMM et l'opérateur de voyages : droits et devoirs de liés au client)
- l'obligation de résultat des termes du contrat dans le cadre du séjour "tout compris" ...

Calcul du prix d'un séjour en "tout compris"

(1H30 / travail sur modèle de devis/ ateliers et réflexion en sous-groupe / discussion / restitution)

- comment élaborer un devis et un juste prix ?
- calcul de la marge et ses contraintes (fiscalité, TVA s/marge, frais liés, commissions, rémunération Accompagnateur montagne ...)
- taux de commissionnement avec l'opérateur de voyages "porteur et vendeur" du séjour : quel montant ? quelles conditions ... ?
- rémunération de l'Accompagnateur montagne : quel montant ? quelles conditions ?
- montant des services et prestations mentionnés dans "le prix comprend".

Bilan Questions-réponses

### MATERIEL à APPORTER

- 1 clé USB, 1 pc portable (facultatif)
- 1 projet de séjour en tout compris et 1 descriptif du séjour (fiche technique)
- De quoi prendre des notes

### INTERVENANT

Accompagnateur en montagne, responsable d'agence de voyage.

Expérience dans l'élaboration, la vente et l'encadrement sur le terrain du séjour tout compris en France et à l'étranger

Dates : jeudi 6 mars 2025 ou samedi 8 mars 2025      Durée : 7 heures.

Lieu de la formation en centre : Touët sur Var et sites extérieurs « Alpes méridionales »

Equipe pédagogique : Formateurs **Cap Aventure** expérimentés et diplômés.

Nos plus : Individualisation de la formation

Contact « Inscription et suivi administratif » : Daniel LONGERE / Port. 06 07 95 06 06 07